

**Direction : Direction Générale**

**Secrétariat Général**

**REF : SECGEN2009028**

**Signataire : JS/MB**

**OBJET :Résolution sur les rapports entre la ville d'Aubervilliers, le syndicat mixte d'études "Paris métropole" et les projets du gouvernement concernant l'agglomération parisienne.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de résolution présenté en conseil extraordinaire le 16 juin 2009,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ADOpte** la résolution sur les rapports entre la ville d'Aubervilliers, le syndicat mixte d'études "Paris métropole" et les projets du gouvernement concernant l'agglomération parisienne ci-annexée.

le Maire

J. SALVATOR

## CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2009

Objet : résolution sur les rapports entre la ville d'Aubervilliers, le Syndicat mixte d'études « Paris métropole » et les projets du gouvernement concernant l'agglomération parisienne

Le conseil municipal d'Aubervilliers, réuni en session extraordinaire le 16 juin 2009, se réjouit de la création le mercredi 10 juin 2009 à Clichy-sous-Bois du Syndicat mixte d'études « Paris métropole » qu'il avait appelé de ses vœux à l'occasion du premier conseil municipal extraordinaire sur le sujet le 12 juin 2008.

Le conseil municipal confirme son engagement au sein du syndicat et son soutien à la démarche de partenariat avec la ville de Paris dont le protocole de coopération a été adopté lors du conseil municipal du 28 mai 2009.

Par ailleurs :

- la situation stratégique de la ville d'Aubervilliers au cœur de l'espace métropolitain et sa proximité avec la capitale ;
- l'avancée de grands travaux comme le quartier commercial de la Porte d'Aubervilliers, le prolongement de la ligne 12, l'aménagement des berges du canal ;
- les projets concernant le secteur intercommunal de la Gare des Mines, l'implantation au Landy du Campus universitaire Condorcet ; l'aménagement d'un éco quartier au Fort d'Aubervilliers.
- le grand projet parisien de développement urbain entre les Portes de la Chapelle et de la Villette Paris nord-est ,

créent un nouveau contexte pour des relations renforcées entre Aubervilliers, Plaine commune et la ville de Paris qui doit contribuer à un développement plus équilibré et solidaire des territoires, à effacer les fossés urbains et symboliques entre Paris et cette partie de la banlieue. Les quartiers limitrophes d'Aubervilliers ont donc naturellement vocation à établir un lien entre la ville-centre de la métropole et ses voisins du nord-est.

Concernant les projets du gouvernement pour le Grand Paris, le conseil municipal d'Aubervilliers, tout en s'interrogeant sur les possibilités réelles de financement des projets en question dans le contexte présent, accueille avec attention les propositions du président de la République annoncées le 29 avril 2009, notamment celles relatives à la mise en place sur le territoire de Plaine commune d'un grand pôle dédié aux industries de création des arts, de la culture, du numérique, de l'audiovisuel sous toutes ses formes en lien avec le rayonnement du Campus universitaire Condorcet.

De la même manière, il reçoit favorablement la création d'une voie rapide de transports d'un nouveau type reliant directement la Plaine aux deux aéroports internationaux et autorisant le désenclavement de l'est de la Seine Saint-Denis.

Le conseil municipal s'engage à nouer avec Plaine Commune, en lien avec les collectivités territoriales concernées et au sein notamment du nouveau Syndicat Mixte d'études « Paris Métropole », un dialogue exigeant avec l'Etat dès lors que les projets contribueront à construire un développement plus équilibré et mieux partagé de la Région Capitale, notamment en terme d'implantation et de construction de logements sociaux, et de péréquation des ressources financières, dans le respect de l'identité de chacun, des réalités sociales et de l'histoire des territoires qui seront amenés à constituer l'agglomération métropolitaine de demain.